

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 4 novembre 2025

Présents : MMES POLICON, NYEMBAL, MM. BOUSSARD, ARNAUD, BRUNET

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

-  **D1**
 - SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
 - JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
 - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
-  **D2**
 - SENIORS :
 - 2 équipes
 - JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

 **D3**

- SENIORS :
 - 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
 - D4**
 - SENIORS :
 - 1 équipe
 - Pas d'obligation.
- 11.2** - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.
- 11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**
- 📢 Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
 - 📢 Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
 - 📢 Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.
- 11.2.2 – Sanctions**
- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :
- 📢 Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
 - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
 - 📢 Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
 - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
 - 📢 Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

TERRAINS SUSPENDUS

529210- ES VITRY **U18 D1** **= 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025**
 Reste le match du 09/11/25 – terrain de Villeneuve AFC

580485- US VILLENEUVE ABLON **U18 D2** **= 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025**
 Reste les matchs des 9 & 16 Novembre 2025 – terrain de Maisons Alfort FC

532342 - PHARE ZARZISIEN **SENIORS D3** **= 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025**
 Reste le matchs du 16 Novembre – **en attente**

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

FERMETURE DES TERRAINS

INFO CLUBS :

EN RAISON DU CROSS NATIONAL DU VAL DE MARNE LE 16 NOVEMBRE 2025, LES TERRAINS DE LA PLAINE SUD DU PARC DE CHOISY SERONT INDISPONIBLES

La commission invite les clubs concernés à demander l'inversion de leur rencontre qui peut également être avancée avec accord de son adversaire.

DEROGATIONS ANNUELLES

580485 VILLENEUVE ABLON US

Séniors D1 à domicile le samedi à 18h au lieu de 18h30

512963 THIAIS FC

U14 poule C à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

U14 poule F à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

14 poule J à domicile le samedi à 16h au lieu de 15h00

553004 FC MANDRES PERIGNY

Séniors D2.A à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 16h30 au lieu de 15h00

500689 CRETEIL LUSITANOS F.US

U14 BRASSAGE poule H à domicile le samedi à 15h à Choisy le Roi, Plaine sud N°17

521870 SUCY FC

+45 ans poule A à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h00

560609 USITO CHOISY

Séniors D4.C à domicile le dimanche à 17h00 au lieu de 15h00

565314 RC VILLENEUVE ST GEORGES

Anciens D3.C à domicile le dimanche à 9h30 au lieu de 11h30.

526258 US LUSITANOS ST MAUR

U14 BRASSAGE POULE F joue tous ses matchs à 16h

CDM joue au Stade des Corneilles

RAPPEL FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

2^{ème} RAPPEL

-Match 54978993 -ST MAUR LUSITANOS 21 / ST MANDE FC 21 - Coupe U14 VDM du 18/10/2025

La feuille de match est à transmettre au District pour le 10/11/2025 sous peine de match perdu à l'équipe recevante.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

53444250 – NOGENT FC 1 / MAISONS ALFORT FC 2 Seniors D1 du 08/11/25

Courriel de Nogent du 4/11/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 17h au lieu de 18h. Prévenir vos adversaires.

53445476 – NOGENT FC 2 / VALENTON FOOT ACAD. Seniors D2.B du 9/11/25

Courriel de Valenton du 25/10/25 – changement de lieu et d'horaire. Rencontre au stade Pironi à Limeil Brévannes à 11h. *Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de NOGENT FC 2 qui doit parvenir au District avant le 7 à 12h.*

54730856 – VAL DE FONTENAY AS 2 / MAROLLES FC 2 Seniors D4 du 30/11/25

Courriel de Val de Fontenay du 4/11/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 16h au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

53445458 – NOGENT FC 2 / ARCUEIL COM 1 Seniors D2.B du 05/10/25

Match non joué suite à décès d'un joueur de ARCUEIL COM 1..

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

54693048 – ARCUEIL COM 2 / BOISSY UJ Seniors D4.A du 05/10/25

Match non joué suite à décès d'un joueur de ARCUEIL COM 1..

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

54730829 – BOISSY UJ 2 / ARCUEIL COM 3 Seniors D4.B du 05/10/25

Match non joué suite à décès d'un joueur de ARCUEIL COM 1..

La commission remet le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.

53445344 – ENT. MANDRES SANTENY / MOLDAVIE FC Seniors D2.A du 09/11/25

Courriel d'Ent. Mandres Santeny du 4/11/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 15h30 au lieu de 16h30. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

2 ^{ème} TOUR	2 NOVEMBRE	¼ FINALE	3 MAI
CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 CADRAGE
¼ FINALE

7 MARS
2 MAI

½ FINALE
FINALE

30 MAI
A DETERMINER

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536129 – CRETEIL FC MACCABI 5 / USJTO CHOISY UKRAINE 5 CDM D1 du 2/11/25

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de USJTO CHOISY UKRAINE 5.

COUPE CDM

CALENDRIER

2^{ème} Tour CADRAGE
¼ FINALE

1 MARS
2 MAI

½ FINALE
FINALE

30 MAI
A DETERMINER

ANCIENS

54850652 – THIAIS FC 42 / ELEPHANT COTE D'IVOIRE 41 Anciens D3.C du 23/11/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 2/11/25 – changement de date.

La commission demande au club de THIAIS FC, le motif de sa demande de report pour sa réunion du 12/11/2025.

54927579 – APSAP MEDIBALLES 41 / OPEJ SPORTING CLUB 41 Anciens D3.A du 7/12/2025

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 31/10/25 – changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 9/11/2025. Prévenir vos adversaires.

53495539 – BOIS ABBE OUTRE MER 41 / LA CRISTOLIENNE 41 Anciens D2.A du 5/10/2025

Dossier transmis par la Commission de discipline, match à rejouer avec un Arbitre officiel et un délégué à la charge des 2 clubs. *La commission fixe le match au 11/01/2026. Prévenir vos adversaires.*

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

2^{ème} Tour
1/16 CADRAGE
1/8 FINALE

4 JANVIER
1 MARS
5 AVRIL

¼ FINALE
½ FINALE
FINALE

3 MAI
31 MAI
A DETERMINER

+45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE
¼ FINALE
FINALE

8 MARS
3 MAI
A DETERMINER

½ FINALE

31 MAI

+55 ans

53497876 – CHAMPIGNY FC 94 42 / MAISONS ALFORT FC 41 +55 ans poule B du 5/10/2025

Courriel et accord des 2 clubs du 3/11/25 – changement de date.

Accord de la commission le match se jouera le 9/11/2025. Prévenir vos adversaires.

FEMININES

COUPE SENIORS FEMININE

COUPE FEMININE U15 à 8

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1 ^{er} Tour 1/8 FINALE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
¼ FINALE	3 MAI	FINALE	A DETERMINER

U18

U18.D3 = Les matchs du 02/11/25 sont remis au 11/01/2026

55118077 - CHARENTON CAP 22 / SFC CANAVEROIS 21
55118078 - BOISSY FC 21 / BONNEUIL S/MARNE CSM 22
55118679 – NOGENT FC 22 / MAROLLES FC 21
55118080 – ENT. GENTILLY ARCUEIL 21 / THIAIS FC 22
55118081 – VITRY CA 22 / HAY LES ROSES CA 21
55118082 – MAISONS ALFORT FC 22 / ARCUEIL COM 21

53478285 – MAISONS ALFORT FC 1 / FRESNES AAS 1 U18 D1 du 16/11/2025

Courriel de Maisons Alfort FC du 2/11/25 – changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 14h au lieu de 13h. Prévenir vos adversaires.

53478368 – US VILLENEUVE ABLON / CA VITRY U18 D2.A du 09/11/25

Terrain suspendu. Courriel du club de Villeneuve Ablon US et de la Ville de Maisons Alfort du 04/11/25.

La Commission note que la rencontre se déroulera à 15h00 au stade Auguste Delaune à Maisons Alfort.

Prévenir vos adversaires.

53478377 - US VILLENEUVE ABLON / PORT. CHAMPIGNY U18 D2.A du 16/11/25

Terrain suspendu. Courriel du club de Villeneuve Ablon US et de la Ville de Maisons Alfort du 04/11/25.

La Commission note que la rencontre se déroulera à 15h00 au stade Auguste Delaune à Maisons Alfort.

Prévenir vos adversaires.

53478281 – VITRY ES / VILLENEUVE AFC U18 D1 du 09/11/25

Terrain suspendu. Courriel des 2 clubs du 04/11/25.

La Commission note que la rencontre se déroulera à 14h00 au stade Gaston Roussel à Villeneuve St Georges

COUPE U18

CALENDRIER

2 ^{ème} Tour	2 NOVEMBRE	¼ FINALE	3 MAI
1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERM

55046180 – VITRY ES 21 / VILLENEUVE ABLON US 21 U18 coupe VDM du 2/11/2025

Match non joué, VITRY ES n'ayant pu fournir un terrain de remplacement (terrain suspendu).

La commission donne match perdu par pénalité à VITRY ES 21, VILLENEUVE ABLON US 21 est qualifiée pour la suite de la compétition.

U16

55040963 – ENT. GENTILLY ARCUEIL 21 / CHOISY LE ROI AS 23 U16 D4 du 2/11/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait de CHOISY LE ROI AS 23.

54227448 – ST MAUR VGA 22 / CHOISY LE ROI AS 22 U16 D3.B du 9/11/2025

Courriel de St Maur VGA US du 4/11/25 – changement d'horaire et de terrain (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 12h30 au lieu de 13h au stade des Corneilles à ST MAUR DES FOSSES. Prévenir vos adversaires.

53477518 – ENT- MANDRES SANTENY / KREMLIN BICETRE CS U16 D2.A du 9/11/2025

Courriel d'Ent Mandres Santeny du 04/11/25 – changement d'horaire (-1h)

Accord de la commission le match se jouera à 12h30 au lieu de 13h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE	11 JANVIER	½ FINALE	31 MAI
1/8 FINALE	8 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	3 MAI		

U15

53476392 – CHARENTON CAP 1 / CHOISY LE ROI AS 1 U15 D1 du 8/11/2025

Courriel de Charenton CAP du 03/11/25 – changement d'horaire & terrain (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 15h au lieu de 16h au stade HENRI guérin à CHARENTON. Prévenir vos adversaires.

COUPE U15

CALENDRIER

1 ^{er} Tour CADRAGE	10 JANVIER	½ FINALE	30 MAI
1/8 FINALE	7 MARS	FINALE	A DETERMINER
¼ FINALE	2 MAI		

U14

53544485 – CRETEIL LUSITANOS US / US IVRY U14 brassage poule I du 08/11/25

Courriel de Créteil du 30/10/25 – changement d'horaire (-1h00)

Accord de la commission le match se jouera à 14h au lieu de 15h. Prévenir vos adversaires.

523411 –US IVRY FOOTBALL U14 - Courriel du 4/11/25 – report pour les matchs suivants :

53476158 – MAISONS ALFORT / US IVRY U14 D1

53544489 – US IVRY / CHARENTON 3 U14 poule I

53544033 – US IVRY 3 / CACHAN 2 U14 poule E

Accord de la commission pour le report de ces matchs sous réserve de l'accord écrit des adversaires qui doit parvenir au District pour sa réunion du 12/11/2025. Si accord ces matchs seront remis au 10/01/2026. En absence d'accord, ces matchs seront maintenus à la date initiale.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/16 CADRAGE

10 JANVIER

½ FINALE

30 MAI

1/8 FINALE

7 MARS

FINALE

A DETERMINER

¼ FINALE

2 MAI

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/16 CADRAGE

10 JANVIER

½ FINALE

30 MAI

1/8 FINALE

7 MARS

FINALE

A DETERMINER

¼ FINALE

2 MAI

54964565 – BOISSY FC 22 / VILLIERS ES 23 U14 coupe Amitié du 18/10/2025

Dossier transmis par la Commission des Statuts et règlements du 27/10/25.

La commission donne match perdu par pénalité à BOISSY FC 22, VILLIERS ES 23 est qualifiée pour la suite de la compétition.